

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du  
Canada en l'an mil neuf cent trois par ROBERT GOLTMAN  
et MAURICE LE ROY au Ministère de l'Agriculture.



à Lon-  
tion su

Qu'  
Métric  
mis en  
et, qu  
auprès  
cette  
adopt  
sidéra

Dan

paru  
qui su

L'H

Reven

son en